Conditions générales de vente – Produits packagés pour groupes

La réservation de l'un de nos packages pour groupes implique l'adhésion à nos conditions générales.

1 - Règlement

- 70% du montant total en 1er acompte au moment de la confirmation. A défaut de règlement de l'acompte, Tranquillo ne garantira pas la disponibilité des hébergements et des prestations annexes.
- Le solde à régler au plus tard à J-7
- Le solde de tout compte (éventuelles dépenses non prévues) à régler au plus tard à J+7

2- Annulation Totale

La résiliation ou l'annulation partielle du contrat par le Client l'oblige à acquitter une indemnité forfaitaire égale à :

• 20% du montant total du contrat entre 85 et 56 jours avant la date du début d'exécution du contrat
• 50% du montant total du contrat entre 55 et 27 jours avant la date du début d'exécution du contrat
• 75% du montant total du contrat entre 26 et 17 jours avant la date du début d'exécution du contrat
• 100% du montant total du contrat à moins de 16 jours avant la date du début d'exécution du contrat

3- Annulation/Modification :

Si modification de + ou - 10% du nombre de participants initialement confirmés :

- Si modification à la hausse, soumis à disponibilité & ré-confirmation de nos services
- Si modification à la baisse, soumis aux pénalités suivantes :
    i. Annulation à plus de 14 jours avant l'arrivée: aucun frais
    ii. Annulation à 14 jours ou moins avant l'arrivée : 75% du montant net global / personne
    iii. Non présentation le jour de l'arrivée : 100% du montant net global / personne

Pour toute variation au-delà de 10% du nombre de participants, les conditions d'annulation seront celles stipulées à l'article 2, Annulation totale

4-L'hébergement

Le client doit adresser par écrit ou écrit électronique à Tranquillo la liste nominative des participants à la manifestation et de l'attribution des hébergements, au plus tard 15 jours avant la date prévue

5-La restauration

Le client doit préciser par écrit ou écrit électronique à Tranquillo le nombre exact de couverts prévus pour chaque repas 16 jours avant la manifestation. Il est précisé que la restauration non consommée dans le cadre d'un séminaire ne peut donner lieu à minoration du prix.

6-Les prix

Le prix final de la prestation sera confirmé par un devis personnalisé.

7-Litige

Toute contestation ou litige devra être porté devant le tribunal de commerce de Tours.

8- Responsabilité

Tranquillo possède une licence l'autorisant à organiser des produits packagés. Nous avons souscrit une RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE GENERALI N°30083287. Cependant, nous ne saurions nous substituer à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire. Chaque participant doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identité, autorisations, visas...) nécessaires requis pour la bonne exécution des activités. Chaque participant doit s'assurer de la présence de ses bagages, s'il y a lieu, lors de chaque transport.

9- Risques

Nos prestations incluant pour la plupart des activités de pleine nature ou encore présentant des risques inhérents à la pratique des activités elles-mêmes, chaque participant assume ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal des activités à Tranquillo , aux accompagnateurs ou aux différents prestataires partenaires. Cette clause s'applique également aux ayant droits et aux membres de la famille.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur représentant l'établissement, lequel ne pouvant être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

Tranquillo se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur. Certaines prestations sont vendues sans accompagnateur. Ces forfaits comprennent un descriptif de l'itinéraire et une carte présentant la zone. Ils impliquent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'animateur. Tranquillo ne peut être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant.

Tranquillo ne saurait non plus être tenu pour responsable d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. Ces forfaits sans accompagnement supposent l'acceptation d'un risque, qui peut être dû, notamment, à une modification des éléments sur l'itinéraire.

En conséquence, le responsable du groupe s'engage à en informer chaque participant, à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à Tranquillo ou aux différents prestataires. Cette clause s'applique également aux ayant droits et aux membres de la famille.

Toute activité sera maintenue malgré des conditions météorologiques défavorables sauf si la sécurité des participants est menacée. Seul le prestataire ou l'animateur de l'activité pourra juger de la dangerosité des intempéries. En cas d'annulation du client à cause du mauvais temps, la prestation sera facturée dans son intégralité.

« J'ai lu et j'accepte ces conditions générales de vente »

Date :

Organisme/Agence :

Nom, prénom et fonction :

Signature et cachet :